



## Vente en magasin et e-business

Par **Tonytouch09**, le **15/10/2012 à 16:03**

Bonjour,  
Je souhaite ouvrir une boutique de lingerie sexy. J'aimerais également promouvoir dans ma boutique la vente de sex toys via un e-business dont je serai également le gérant.  
Serai-je dans la légalité dans le cas où je fais la promotion de mon site internet au sein de ma boutique physique? Sachant que la boutique et le e-business ne proposeront pas les mêmes produits.